NOUVELLES LOCALES
Lille - Roubaix - Tourcoing

LILLE

Université Populaire
Parti Radical et Radical-Socialiste

Le groupe parlementaire d'Éducation Populaire et d'Action républicaine a décidé une manifestation à Lille pour dimanche prochain 8 janvier.

Les députés et sénateurs du Nord appartenant au parti participeront à cette manifestation où ce Parti attendra notamment MM. Caillaux, ancien ministre, et Bloeg, député de Paris.

La Fédération républicaine du Nord, qui s'est chargée d'organiser la réunion au Kursaal (11 heures du matin), et le banquet démocratique qui la suivra (banquet à 3 fr.), compte que les républicains et en particulier les radicaux et radicaux-socialistes du département, viendront nombreux dimanche à Lille pour recevoir à côté de leurs députés et sénateurs Dron, Polié, Défontaine, etc., les éminents conférenciers du groupe parlementaire d'Éducation populaire.

L'union des républicains est plus que jamais nécessaire. Ce n'est pas en vain, nous en sommes convaincus, que nous faisons le appel.

Nota : Les membres de l'Université Populaire et ceux des Assimilations laïques seront admis sur la présentation de leur carte.

On peut avoir des invitations à la conférence au journal le *Progrès du Nord*, 27, rue de Béthune.

La Croix de M. Assoignion
Secrétaire général de la mairie

A l'occasion de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, les employés des divers services municipaux se sont réunis mardi soir, après la fermeture des bureaux pour offrir à M. Assoignion toutes leurs félicitations et lui remettre en même temps une superbe croix avec dîner-vin.

Cette cérémonie toute intime mais imposante eut lieu dans la salle des délibérations du Conseil municipal. Parmi les personnes présentes, on remarquait MM. Minet, inspecteur primaire ; Lemoine, directeur des travaux ; Wheloff, receveur municipal, etc.

Allocution de M. Charles Delesalle

Très ému, M. le maire prit le premier la parole en ces termes :

« Mon cher Assoignion,

« Vous savez toute l'émotion que j'ai ressentie samedi dernier en ouvrant mon journal et en voyant que vous veniez d'obtenir la croix de chevalier de la Légion d'honneur ; vous savez aussi toute la joie que j'ai éprouvée à venir immédiatement vous apporter mes félicitations que j'avais espéré être les premières. Cette joie n'a fait qu'augmenter quand j'ai appris, en arrivant à la mairie, que déjà tout le personnel municipal s'était ému de la haute distinction accordée à son chef et que chacun avait voulu s'associer au grand honneur qui venait de vous échoir en inscrivant son nom sur une liste de souscription. Cela vous prouve, mon cher Assoignion, qu'il vous a fallu moins de temps pour conquérir l'estime de tout le personnel de la ville qu'il ne vous en a fallu pendant vingt-cinq ans pour obtenir l'affection de tous vos collègues de la presse.

« La haute distinction que le gouvernement de la République vient de vous accorder est le résultat d'une belle vie de publiciste, d'un homme de travail, honnête et consciencieux, d'un esprit large, pondéré et excellent, doué de courtoisie et d'urbanité qui conquiès depuis longtemps, non seulement l'affection de tous ses collègues, mais de tous les hommes publics et privés qui ont eu affaire à vous. Cette affection, mon cher Assoignion, vous l'avez conquise chez moi le premier jour, j'ai été de suite séduit par ce caractère honnête et loyal, et c'est ce qui m'a déterminé à vous demander de venir collaborer à ma lourde charge. Je ne vous ai pas demandé de renier aucune de vos opinions politiques ou de conscience, je vous ai demandé seulement votre dévouement, et je suis heureux de constater devant tous vos collaborateurs que vous me l'avez donné sans réserve. Aussi, vous savez toute l'affection que j'ai pour vous, et vous l'avez non seulement auprès de moi, mais auprès de tout le personnel qui vous a vu à l'œuvre. Vous avez apporté dans vos nouvelles fonctions ces esprit de justice et cette grande bonté qui vous caractérisent, et vous n'avez pas tardé à vous attirer l'estime de tous.

« Je suis ici l'interprète de tout ce nombreux personnel, et c'est en son nom que je vous remets bien volontiers ces insignes et que je me permets de vous donner l'accolade fraternelle.

Allocution de M. Assoignion

Aux paroles de M. le maire, M. Assoignion répondit par l'allocution suivante :

« Messieurs et chers collaborateurs,

« M. le maire vient en termes qu'explique la grande confiance qu'il m'accorde, de faire de moi un trop grand éloge. Je l'en remercie ainsi que vous tous, messieurs, de la manifestation spontanée et imposante dont vous m'honorez en ce moment et qui augmente d'une immense joie celle que j'ai ressentie en apprenant ma nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Cette distinction — M. le maire vient de le dire — je ne l'accepte comme fonctionnaire municipal, je l'ai reçue comme vétéran de la presse. S'il en eût été autrement, je l'aurais formellement refusée, ne voulant pas obtenir cette décoration avant mes camarades, pour lesquels vous éprouvez tous, j'en suis sûr, quelles que soient vos opinions politiques, la plus profonde estime et pour lesquels moi, qui vis auprès de lui et connais la noblesse de son caractère, je ressens la plus profonde affection. Je l'aurais refusée tant que le premier élu de la ville de Lille n'eût pas reçu la récompense qu'il a si bien méritée. Je suis d'autant plus touché de la manifestation collective de sympathie que vous faites aujourd'hui que, je vous le confesse, il existait encore un peu dans le fond de mon cœur la crainte qu'amenée ici par la grande confiance de M. le maire, mes services administratifs précédents, je sois considéré comme un intrus par un certain nombre d'entre vous et qu'il y ait quelques réserves dans vos sympathies. Vous venez aujourd'hui et magnifiquement de me démontrer le contraire.

« Permettez-moi de vous dire que si M. le maire pouvait trouver comme technicien administratif un homme plus capable que moi, il ne pouvait choisir un homme plus désireux et plus résolu à remplir son rôle d'intermédiaire entre l'administration municipale et le personnel avec l'esprit de justice dont m'a parlé il y a un instant, et à maintenir la sympathie, la courtoisie, l'amitié même qui doivent régner entre tous les collaborateurs d'une même œuvre. Mon rôle administratif, monsieur le maire, m'est fort bien connu, je le crois vaincu, ou savoir et à la bienveillance des deux collaborateurs qui m'entourent mon rôle d'interprète de vos désirs auprès de M. le maire m'est plus cher encore, Messieurs, grâce au souci constant de justice et de bonté qui l'anime. Et je suis bien, monsieur le maire, que votre plus grand bonheur sera de pouvoir améliorer leur sort. Si matériellement le sort de tous les employés municipaux. Mon plus grand bonheur à moi, ma plus grande ambition, serait de pouvoir apporter auprès de vous tout le dévouement dont je suis capable pour coopérer à cette œuvre.

« Entre vous tous et moi, messieurs, vous avez aujourd'hui scellé une union dont je vous suis profondément reconnaissant, une union de cordialité et de sympathie qui, je vous l'assure, ajoute considérablement au prix de la décoration de la Légion d'honneur que je viens de recevoir, et qui restera gravée dans ma mémoire.

« Je ne pouvais tous vous recevoir chez moi, messieurs, et j'ai demandé à M. le maire l'autorisation de vous offrir ici un verre de champagne. Je boirai d'abord à la santé de vous tous et au bonheur de ceux qui vous sont chers, et je vous demanderai ensuite, sans rien abandonner de mes opinions politiques que M. le maire sait si bien respecter, de boire ensemble à la ville de Lille et à son premier élu, en exprimant le vœu de voir bientôt en largeur d'esprit, en noblesse de caractère, son dévouement à la chose publique, sa haute compétence des affaires, appréciés par ceux qui ont le devoir de les reconnaître et le pouvoir de les récompenser ».

Les discours terminés, M. Assoignion offrit le champagne et on but à la santé du nouveau légionnaire.

Profitant de ce que le personnel était rassemblé, M. le maire lui présenta ses meilleurs vœux pour l'année qui commence, puis parlant d'une entrevue qu'il avait eue avec la commission de l'Association des employés municipaux, il assura ces derniers du vif désir d'améliorer leur situation et d'augmenter surtout les petits traitements.

Cette réunion prit fin vers six heures et dénia au milieu du plus vif enthousiasme

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MOBILIER
Reproduction d'anciens intérieurs modernes
Paul FAGO-HILBT, rue Royale, 10, LILLE
35 ATELIERS r. DOUDIN, 6-8-10-12

Chapitre des indélicatesses

La police recherche le sieur Victor Egée, 42 ans, qui a dérobé au préjudice de M. Ernest de Bruxelles, une somme de 500 francs et des briquets représentant la même valeur.

— Un inconnu a dérobé chez M. G. Delmart, rue du Croquet, 30, des draps de fil estimés 25 francs. Plainte a été déposée.

— Pour vol d'une somme de 2.420 francs commis hier au préjudice de son patron, M. X..., hôtelier à Lannoy, la police recherche un sieur Paul Paré, 27 ans, domestique, que l'on crait réfugié à Lille, chez une amie.

COFFRES FORTS
31, rue ROYALE LILLE **GRUSON** 25

ENCORE UNE DISPARITION

Le 1er janvier, la jeune Blanche Bossuyt, âgée de 12 ans, quittait le domicile de ses parents, rue de Trévise, pour aller faire une commission. Depuis ce jour, on ne l'a plus revue et sa famille alarmée se demande avec anxiété ce qu'est devenue l'enfant dont rien ne pouvait faire prévoir une si brusque disparition.

Elle était vêtue d'une robe à petits carreaux noirs et blancs, bas noirs, chaussures jaunes ; cheveux et sourcils bruns ; tête nue, yeux bleus, taille un mètre trente.

Une enquête est menée activement par M. Videl, commissaire du 7e arrondissement.

Contre l'âge critique

Traitement végétal incomparable, préparé par Mlles Assoignion, herboristes de 1re classe de la Faculté de Médecine, 48, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. Prix du traitement, 1 fr. ; par poste 1 fr. 50. 13

LES ENNEMIS DE LA DOUANE
La fraude de phosphore

On a ramené hier à la prison de Lille, Louis Huet, 33 ans, tonnelier à Fourchambault. Il avait été arrêté ces jours derniers à propos des fraudes de phosphore.

L'incident de Roubaix

Nos lecteurs se souviennent sans doute de l'incident qui se produisit à Roubaix, le 14 août de l'année dernière. Accompagnée de son frère et de sa sœur plus jeunes qu'elle la petite Angèle Durut, 12 ans, revenait de Belgique avec des marchandises, quand elle trouva sur son chemin un douanier. Ce dernier l'ayant invitée à le suivre au poste, Angèle Durut se laissa tomber sur le sol.

Charles et Arthur Lemaire, ainsi que Renard, cabaretier au « Chien Bull », étant intervenus, suivis par une foule nombreuse, le douanier, M. Danis, se sauva et tira en l'air plusieurs coups de revolver pour avertir un de ses collègues.

C'est sur ces faits que M. Delsté, juge d'instruction, enquête depuis plusieurs mois.

Dans la journée d'hier, il a confronté dans son cabinet, le douanier Danis avec la petite Durut, les frères Lemaire, Renard, ainsi que plusieurs témoins.

Les personnes entendues disent que M. Danis était en état d'ébriété. D'autre part on fournit sur le douanier les meilleurs renseignements.

LILIANA

Pour répondre au désir des nombreux habitués, il n'y aura plus de bal le dimanche ; par contre, il y aura tous les jours **Apéritif-Concert de 6 heures à 8 heures, et Soirée de Gala de 9 heures à minuit.** — Le dimanche, musique de midi à 1 h. ½ et de 5 heures à minuit.

LES ACCIDENTS DE LA RUE

— En descendant d'un car N en marche, boulevard de la Liberté, M. Achille Delaux, journalier, s'est luxé le col de l'humérus. Il a reçu les soins du docteur Cavro et l'a regagné son domicile, 31, rue Jean-Jacques-Rousseau à Hellemmes.

— Le camion automobile de M. Lescornez, brasseur à Armentières, voulant éviter une voiture, est monté sur le trottoir du jardin Vauban et a heurté un arbre. Il n'y a eu que des dégâts matériels.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira le mardi 10 janvier, à huit heures et demie du soir.

Une journée macabre

Un tramway renverse un corbillard. — Le cercueil s'ouvre et le cadavre roule sur la chaussée

Un incident des plus fâcheux s'est produit, hier matin, rue Saint-Gabriel, causant chez tous ceux qui en furent les témoins, une profonde émotion.

Voici les faits : Il était environ neuf heures et demie, un convoi funèbre venant de l'église Saint-Louis à Fives montait la rue Saint-Gabriel et allait s'engager rue Blanche pour se rendre au cimetière de l'Est.

Derrière le corbillard sur lequel se trouvait le corps de la petite Alphonsine Lefay, âgée de dix-huit mois, marchait le père, deux de ses enfants, les membres de la famille et les amis.

Au moment où le corbillard tourneait à gauche quittant la voie du tramway, un car V venant de la rue de la Louvière arrivait sur le convoi.

Le wattman actionna ses freins mais trop tard et la voiture vint heurter le corbillard.

Par suite du choc, ce dernier véhicule fut renversé et le cercueil, projeté sur la chaussée, s'ouvrit.

Les assistants assistèrent alors à un spectacle des plus pénibles : ils virent le petit corps rouler à plus de deux mètres de là.

Les employés des pompes funèbres le ramassèrent avec beaucoup de précaution et le remirent dans le cercueil.

Pendant que des témoins de l'accident prodiguaient des soins au cocher qui avait été blessé à la figure, d'autres se précipitaient sur le tramway et bousculèrent le wattman Auguste Dubois.

M. Lamour, commissaire de police, a ouvert une enquête à l'effet d'établir toutes les responsabilités sur ce pénible incident.

***

Un ivrogne trouble des funérailles civiles

Couronnes et cercueils sont par lui piétinés et il brutalise deux agents

Vers quatre heures du soir, rue des Ringatons, cité Delaître, s'est produite une scène scandaleuse pendant qu'une famille éplorée attendait le moment de conduire à sa dernière demeure, le corps de Mme Belvut.

Le cercueil reposait sur plusieurs chaises ; sur le drap mortuaire avaient été placées plusieurs couronnes offertes par les amis et les parents de la défunte.

Tout à coup, en coup de vent, pénétra dans la chambre mortuaire, un individu paraissant pris de boisson qui s'élança sur le cercueil, dispersa à coups de pied les couronnes et avant qu'on ait pu l'en empêcher, il empoigna le cercueil et le jeta à terre, en s'écriant : « C'est honteux de se faire ainsi enterrer !..... »

Les assistants interloqués se ressaisirent et expulsèrent l'énergumène dont les cris provoquaient un scandale révoltant et causaient un attroupement devant la porte. Loin de se calmer, l'ivrogne resta dans le cité, hurlant et gesticulant. L'agent Dumont arrivant du poste du 6e arrondissement, où l'incident avait été signalé, fut malmené par l'énergumène qui lui allongea un coup de poing dans la figure.

Deux autres agents vinrent à la rescousse et entraînèrent le scandaleux personnage jusqu'à la place Verte, suivis par une foule nombreuse qui hué le pochard irrespectueux.

Près du poste, il essaya de se dégager et frappa brutalement le garde Sézille qui s'était avancé.

Devant M. Roussennac, il déclara se nommer Emile Dupuis, 25 ans, demeurer rue Sainte-Catherine, et être « un adversaire acharné des funérailles civiles ».

Il sera déféré aujourd'hui au Parquet pour ivresse, scandale, rébellion et coups à agents.

Grenoble, 45, rue Turenne, 20 3/1910. L'effet des Pilules Suisses a été surprenant. Leur efficacité est merveilleuse contre la **constipation.** BOUFFARD. (Sig. lég.) 104

UN FILS MENACE SES PARENTS DE MORT ET BLESSE UN AGENT

Pierre Verheylen, 23 ans, noyauteur, 2, rue de Nantes, rentrait, hier soir, ivre, chez ses parents, comme ils lui faisaient des reproches, il saisit sa mère par la tête et la mit à la porte.

Son frère voulut s'interposer, l'ivrogne saisit un couteau et s'élança sur lui menaçant de le tuer. Les agents Dubrunfaut et Lemoine appelés, voulurent calmer l'énergumène qui s'écria : « Partez, ou je vous fais votre affaire ! » L'agent Dubrunfaut essaya de le désarmer, il fut blessé à la main droite, mais avec son collègue il parvint à le conduire devant M. Martin, commissaire de permanence, qui fit écrouer ce fils indigne. Il sera déféré au Parquet pour rébellion et menaces de mort à agents.

LE BEC MÉKER éclaire fort et consomme très peu de gaz. En vente, Maison D. VISTE, 8, rue Gambetta (place République), Lille. — Installations Gaz et Eaux.

MENUS FAITS

— Un garçon de magasin, C. E..., venait hier après-midi se plaindre à M. Jénot, commissaire du 3e arrondissement, qu'on lui avait volé 6 francs dans son pardessus, rue des Etaques. Pendant qu'il était dans le cabinet du magistrat, une fille soumise de cette rue vint apporter une pièce de deux francs en plomb, qu'elle avait reçue du plaignant ; aussitôt, celui-ci retira sa plainte.

Je ne fume que le NIL

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville (annexe, 1er étage), le jeudi 5 janvier 1911, à 11 h. 3/4 du matin, à l'effet de délibérer sur la question portée à l'ordre du jour ci-après : 1° Ouverture de la séance ; nomination du secrétaire ; 2° Service des Eaux ; agrandissement de l'usine de la Vis-court ; enquête d'utilité publique ; avis du conseil municipal.

LISTES ÉLECTORALES POUR 1911

Les demandes en inscription sur la liste électorale de 1911 seront reçues à la mairie, à partir de ce jour.

Les intéressés doivent se présenter, le plus tôt possible, munis de pièces justificatives indiquées ci-dessous : 1° Extrait de naissance ou livret de mariage ; 2° Ancienne carte d'électeur ou certificat de radiation, livret militaire ou certificat d'exemption ; 3° Récépissé de changement de domicile civil, ou une pièce justifiant d'une durée de résidence de 6 mois à Roubaix. (Livret ou quittance de loyer, bail, etc.).

Le « naturalisés », devront produire, en outre, leur acte de naturalisation.

Les fils d'étrangers, non inscrits sur les tableaux de recensement de la classe précédente, un extrait de leur acte de naissance et ayant 21 ans révolus au 31 mars de cette année.

TOURCOING

LES CAMBRIOLEURS ONT OPÉRÉ CHEZ M. L'ABBÉ NOULEZ, AUMÔNIER DU LYCÉE

et ont fait main basse sur une quantité de bijoux représentant une valeur de 2.800 francs

La bande de cambrioleurs, qui depuis quelques jours a pris Tourcoing pour théâtre de ses exploits, a opéré dans la soirée de lundi chez M. l'abbé Jean Noulez, aumônier du Lycée de Tourcoing, dont le domicile est situé rue Pierre-Corneille, 5.

M. l'abbé Noulez fut absent de chez lui du 11 heures ½ du matin à 9 heures 45 du soir.

A sa rentrée il constata que la porte de son habitation avait été fracturée à l'aide de forles pesées exercées avec une pince monseigneur.

Toute la maison avait été fouillée de fond en comble, les meubles forcés et ce que les malandrins n'avaient pas jugé à leur convenance éparpillé sur le sol.

Des bijoux de prix pour une somme atteignant 2.800 francs avaient été soustraits. En voici la liste édifiante :

1 chronomètre en or valeur 500 fr. ; 1 chaîne, en or, pour montre dame, mailles uniformes, 200 fr. ; 1 croix artistique signée « Vernon », 100 fr. ; 1 médaille en or signée « Talracq », 60 fr. ; 2 longnons en or, l'un verres jaunes, 200 fr. ; 2 médaillons métal jaune, figurines espagnoles, 30 fr. ; 1 appareil photographie très plat, 200 fr. ; 1 bolie 20 cigares havanes, 9 fr. ; 2 montres, or, de dame, une remontoir avec diamants, 120 fr. ; 1 montre or de dame, initiales P. B., entrelacées, 200 fr. ; 2 chaînes, sautoir, or, à 9 grains, l'autre unie, 300 fr. ; 6 bagues or, 1 avec cachet M. B. en pierre métis, 300 fr. ; 1 dé à coudre en or, 25 fr. ; 1 bourse en argent, 40 fr. ; 1 pièce de 5 fr. effigie Pie IX ; 1 revolver piqué noir cal. 8 m/m. ; 1 calice argent doré, craix diamants, 500 francs.

M. l'abbé Noulez prévint la police et M. Brouk, commissaire du 2e arrondissement, se rendit sur les lieux et fit les constatations utiles à l'enquête qu'il a ouverte en vue de découvrir les auteurs de ce nouveau méfait.

GRÈVE TERMINÉE

Les 17 ratineurs et 17 petits ratineurs ainsi que 15 bacteurs de la filature de coton de MM. Laurent Frères, rue de l'Epine, en grève depuis une quinzaine de jours, ont repris le travail hier aux anciennes conditions.

CAMBRIOLAGE ET TENTATIVE

Entre 6 et 7 heures du soir, lundi, et en l'absence de M. Désiré Desmettre, cordonnier et agent d'assurances, rue Descartes, 21, trois individus ont pénétré dans son domicile et ont dérobé quatre paires de draps de lit et 3 pièces de cuir, le tout valant 100 francs.

Une patrouille d'agents de la police municipale passant vers 2 heures du matin, l'avant-dernière nuit, rue Motte, constata que des pesées avaient été pratiquées sur la porte de l'habitation portant le n° 8 de ladite rue et dont la locataire, Mlle Jeanne Dully, se trouvait absente. Sans doute dérangés les malfaiteurs abandonnèrent leur criminelle besogne avant d'avoir pu faire céder l'huis.

UN INTERDIT DE SÉJOUR INCULPÉ DE SÉJOUR AVAIT DONNÉ UN FAUX NOM

Nous avons parlé d'un vol de 6 cache-nez et d'un chèle de femme commis à l'étalage de M. Descarpentries, rue Saint-Jacques. Deux individes en logement rue du Tilleul, furent arrêtés. L'un d'eux qui avait déclaré s'appeler Soyez avait donné un faux nom. Il s'appelle en réalité Henri Vandepulte et est sous le coup d'un arrêté d'interdiction de séjour pour 10 ans.

RENARDS A DEUX PATTES

Onze lapins valeur 33 francs ont été dérobés l'avant-dernière nuit chez Mme Marie Beuque, cultivatrice, rue de l'Hippodrome.

CHUTE SUR LA VOIE PUBLIQUE

En regagnant son domicile, rue de la Blanche-Porte, M. Amand Beckmann, bobineur, a fait une chute sur une bordure de trottoir et s'est fracturé le fémur droit.

AUTOUR DE LILLE

ASCQ

Accident. — Henri Montois, 6 ans, a eu l'index et le majeur droits écrasés entre la chaîne et l'engrenage de commande d'un vélo.

Par les TEMPS FROIDS ET HUMIDES
ne consommez d'autre apéritif que le
BANYULS-TRILLES
soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina et vous en ressentirez les effets toniques et bienfaisants.
C'EST L'APÉRITIF D'HIVER
par excellence
recommandé par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants.
Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette. 11

NOUVELLES RÉGIONALES

Un postier broyé par une locomotive à Hirson

Un convoyeur des postes, M. Léon-Jules Williot, demeurant à Saint-Michel (Aisne), qui assure le courrier entre cette localité et Hirson, se rendait, dimanche matin, vers 5 heures, à son service, en gare d'Hirson. Comme il traversait les voies, il fut heurté par la locomotive d'un train de marchandises, renversé et coupé en deux par les roues du convoi. Il laisse une veuve et 4 enfants.

NORD

DOUAI

Accident. — Manœuvrant un longeron, aux Forges de Douai, le manœuvre Duchilker, rue de Paris, l'a laissé tomber sur son pied droit, qui a été écrasé.

Probité. — La jeune Mathilde Taillier, a trouvé rue du Béguinage, une broche en or, enrichie de pierreries et l'a déposé au poste où elle a été réclamée par sa propriétaire. Félicitations.

ARLEUX

Une belle manifestation républicaine. — Un banquet en l'honneur de M. Drocourt, conseiller d'arrondissement, réunissait ces jours derniers en la salle des fêtes de la mairie, 193 convives, républicains sincères et dévoués d'Arleux et des communes du canton.

M. Drocourt présidait, entouré de MM. Guislain, député, Bonnet, conseiller général ; Domis, secrétaire général de la sous-préfecture ; Labalette, maire d'Arleux ; Lefebvre, adjoint ; Herbo, juge de paix ; Denglot, notaire ; Lefebvre, maire d'Estrées ; Fichaux, maire de Bugnicourt ; Teillier, adjoint au maire d'Aubigny-au-Bac ; Delacroix adjoint au maire d'Estrées ; Moreau, conseiller municipal de Brunémont ; Broquet, conseiller mun. de Gœulzin ; Gonnet, délégué de la section des conférences républicaines populaires ; Albert Delval, président de la mutuelle démocratique de Villers-au-Tertre ; le docteur Cuisinier, de Cantin ; Coutenaux, Abel Delille, Leriche, de Féchain ; Gilleron, adjoint au maire de Palluel, de nombreux fonctionnaires, etc..., etc..., les membres du conseil municipal, de la commission administrative du Bureau de bienfaisance ; MM. Bigoir et Bernard, officiers ; Boudain Louis, sergent-major de la subdivision, et la plupart des maires assistaient à cette fête.

Au champagne, M. G. Lefebvre, adjoint, président du comité d'organisation, présente les excuses de MM. Verdavoir, conseiller d'arrondissement du canton d'Orchies ; Dutilot, de Somain ; Denis, receveur de l'enregistrement à Arleux ; Dumonchy, percepteur ; Moreau, maire d'Hamel ; Darthenay, maire de Monchecourt ; Hélie, suppléant de la justice de paix, et de quelques républicains, retenus par la maladie ou par un engagement antérieur.

M. Labalette, maire d'Arleux, ouvre alors la série des toasts. Dans une improvisation empreinte de la plus profonde sympathie pour le héros de la fête, il rappelle les inoubliables services rendus à la cause républicaine par son ami Victor Drocourt, formule des vœux ardents pour la longévité des jours de ce dernier, et lève son verre à la santé du démocrate et dévoué conseiller d'arrondissement qui représente si dignement le canton depuis tantôt vingt ans, après avoir rempli, pendant douze ans, les fonctions de premier magistrat de la ville d'Arleux.

M. le député Guislain se lève alors et prononce le discours que nous avons précédemment publié. Il porte la santé de M. Drocourt et des républicains du canton.

M. Domis, secrétaire général de la sous-préfecture, remercie les organisateurs de l'honneur qu'ils lui ont fait en le convivant à ce magnifique banquet et lève son verre, au nom de M. le Sous-Préfet, à la santé du vaillant conseiller d'arrondissement.

Enfin, M. G. Lefebvre, adjoint, exprime avec chaleur les sentiments qui animent les convives dans cette belle manifestation en faveur de leur sympathique représentant au conseil d'arrondissement, invite les républicains à s'unir autour de leur drapeau, fait un chaleureux appel à la concorde et à la solidarité fraternelle de la Ligue républicaine et porte un toast à l'honorable M. Drocourt.

En ce moment, vingt lampes électriques multicolores illuminent la grande salle des fêtes. Puis, tour à tour, se font entendre dans des chansons et des monologues : MM. Hennebon et Dupas, de Fressain ; Delcroix, d'Estrées ; Debul, Létrillard et Boiretie, d'Arleux, Rosereau, d'Hamel ; Dupas, de Féchain, etc...

En résumé, heureuse journée pour les républicains du canton d'Arleux.

SIN-LE-NOBLE

La Musique Municipale donnera le dimanche 22 courant, dans les salons de l'Elysée, un concert public suivi d'un bal qui sera réservé à ses membres honoraires et participants.

— Les jeunes Foveau si Lemaire, de la rue Carnot, ont trouvé sur la voie publique un portemonnaie contenant 37 francs et se sont empressés de le porter à la Mairie où il a été réclamé.

VALENCIENNES

SAINT-AMAND

Conseil municipal. — Une réunion a eu lieu vendredi dernier. Elle commença par la remise de médailles du travail à MM. Dumonceau François ; Haves Fortuné et Sorieux Edmond. L'assemblée ajourne l'achat d'une moto-pompe ; approuve le budget du Bureau de Bienfaisance pour 1911 ; accepte le traité des auteurs et compositeurs de musique ; admet des cotes irrécouvrables de la taxe sur les chiens ; nomme les répartiteurs ; désigne comme délégués pour la revision des listes électorales MM. Duvivier, Perron et Dupont, admet les demandes de dérogations au repos hebdomadaire présentées par MM. Bataille-Fillemotte et Louis Moreau ; vote la répartition de la cote personnelle mobilière ; classe la rue Vincent dans le réseau municipal ; accorde une indemnité de logement à M. Snyers et à Mme Flour ; vote une augmentation de traitement à M. Davaine, brigadier de police ; vote des crédits de 200 francs pour la société de lir l'« Avenir », 200 francs aux « Accordéonistes » ; 600 francs à la société des Trompettes ; 200 francs à M. Hugo Fontaine, élève au Conservatoire de Paris ; reçoit définitivement les travaux suivants : réouverture de la flèche du clocher de l'Eglise ; éclairage intérieur du théâtre ; canalisation en plomb ; travaux de sculpture, de peinture, de singuerie, de vitrerie du théâtre. Enfin, après avoir repoussé une demande de pavage pour l'accolement de la section non pourvue de quai, rue de la Scarpe, le conseil délibère à huis-clos sur des demandes d'assistance.

DOUCHY

Rue cocotte ! — Un vol d'un cheval, valeur 700 francs, a été commis dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, au préjudice de M. Caudrelier Léon 35 ans, cultivateur.

CAMBRAI

PROVILLE

Noyé accidentellement. — Le cadavre de Auguste Arty, dit Minette, 35 ans, a été retiré du canal. On suppose qu'en sortant d'un débit de boissons, le malheureux sera tombé accidentellement dans le canal.

AVESNES

ANOR

L'assassinat d'un vieillard. — Les charges paraissent s'accumuler autour de la tête de Bacheuri. En effet, on vient d'établir qu'une paire de sabots trouvés à côté de l'assassiné appartient à cet individu qui, on s'en souvient, fut mis sous les verrous, il y a quelque temps.

JEUMONT-ERQUELINNES

Suicide d'un Fertéien. — Un homme assez élégamment mis et que l'on croit Parisien, s'est suicidé dans la journée de lundi au Café-Restaurant Besse, à Erquelinnes. Il s'était inscrit sur les registres sous le nom de Buisson, voyageur, et ne possédait aucun papier sur lui.

HAUTMONT

Fédération des Anciens Sous-Officiers. — La 38e Section tiendra le dimanche 15 janvier à midi par un grand banquet, le dixième anniversaire de sa fondation.

Ce banquet sera servi au local de la Section chez M. Contenseaux, Grand'Place, à Hautmont.

COUSOLRE

Société Chorale. — La société chorale « La Fraternité », offrira le dimanche 8 janvier, à 6 heures du soir, son concert annuel à ses membres honoraires. La Société s'est assuré le concours du « Groupe des Auditions artistiques du Nord », directeur-chef, M. Alph. Dénet.

BOUSSOIS

Brûlé vif. — Le 29 décembre, Al. Gabriel Rémy, 40 ans, scelleur à la Glacerie de Boussois, pendant le temps de repos de minuit à une heure du matin, s'était couché sur un tas de cendres provenant d'un gros poêle de chauffage et s'était endormi. Il se réveilla brusquement ses vêtements en feu. Il a expiré vendredi soir.

DUNKERQUE

Un vilain Monsieur. — Un journalier Marcel Wagebeider, 19 ans, est un monsieur peu commode, aux dire des querelles. Aussi, fut-il heureux de rencontrer un marin de la détense noble qui lui répondit. Il tomba à bras raccourcis sur le malheureux qui fut fort malmené.

Des agents étant intervenus, l'énergumène tourna en fureur contre eux, et l'agent Ligneel reçut un formidable coup de poing à la figure.

Force resta cependant aux représentants de l'autorité qui arrêtèrent le batailleur et le mirent à la disposition du Parquet.

Doulce France. — Smeraldi Simon, 47 ans, sans domicile fixe, a été arrêté pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Les ravageurs du Port. — La police recherche le voleur de deux caisses de chocolat, prises dans un wagon en stationnement au port. On soupçonne un ouvrier de la manutention.

Accident. — Un camionneur, M. Henri Boulanger, qui travaillait sur le port, a reçu sur la poitrine une lourde caisse tombée de sa voiture. Grièvement blessé, le malheureux a été transporté à l'hôpital.

Découverte d'un cadavre. — On se souvient de l'accident dont fut victime, dans la nuit du 1er au 2 décembre, le marin-chauffeur Edde Louis, de la Défense Mobile. Le malheureux garçon qui rentrait à la Défense, après avoir fêté la Saint-Eloi, tomba dans un puisard du bassin de l'arrière-port.

Le cadavre d'Edde est remonté à la surface. Il a été aussitôt repêché et transporté à l'Hôpital-Militaire.

Un gosse qui l'échappe belle. — Un cheval attelé à une voiture de place s'emballa rue du Port et prit sa course dans la direction de la place de la République où se tient la foire.

Sur cette place, une dame Hoffmann, habitant Malo-les-Bains, ne vit pas arriver le véhicule ; son fils, âgé de 6 ans, qu'elle tenait par la main fut renversé. On le releva blessé sérieusement, et on le transporta à la pharmacie voisine ; mais on constata qu'il était simplement écorché à la cuisse. Un pan de son veston et un morceau de son pantalon avait été coupés par une roue de la voiture.

Le cheval fut arrêté dix mètres plus loin sans avoir occasionné d'autre accident.

Echo-tamat. — En sortant du port, mardi à la marée de midi, le vapeur « Ville-de-Carthage » alla s'échouer à l'ouest du chenal.

Cinq remorqueurs furent aussitôt envoyés à son secours et parvinrent à le renflouer.

MALO-LES-BAINS

Cheval emballé. — Mardi, vers 2 heures, un cheval attelé à une voiture de place s'emballa et vint se jeter contre un car électrique. Plusieurs vitres volèrent en éclats et le car fut quelque peu endommagé. Les brancards de la voiture furent brisés.

TETEGHEM

Noyé. — On a retiré mardi, du canal de Furnes, le cadavre de Emile Laurent, 70 ans, disparu depuis quelques jours de son domicile, à Coudekerque-Branche.

Tout fait supposer qu'il s'agit d'un accident.

Étrennes à vos Enfants

L'Album du Jeudi de la Jeunesse
comprenant 432 pages illustrées d'environ 2.600 gravures en noir et en couleurs. Prix 3 fr. 50.

L'Album de Fillette
de plus de 700 pages illustrées, comprenant, outre de belles gravures en noir et en couleurs, de beaux romans pour fillettes, jeux amusants, recettes de cuisine, modes de fillettes, etc. Prix 2 fr. 50.

L'Album du Petit Illustré
de plus de 700 pages également, destiné aux petits garçons. Prix 2 fr. 50.

Dans nos bureaux, 27, rue de Béthune, et chez nos dépositaires. Pour l'envoi franco, ajouter 60 centimes.

GAZ (Appareils au). — Cie Continentale du Gaz. Magasin d'exposition, rue Esquermoise, 79. Appareils d'éclairage, chauffage et force motrice par gaz, vente, location, vente à terme, mat. gral.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Juge de paix. — M. Benoît Leflon, nommé récemment juge de paix du canton de Béthune, a prêté serment en cette qualité, mardi, devant le Tribunal à l'ouverture de l'audience.

Arrestation. — Joseph Hémery, qui était recherché depuis plus d'un an en vertu d'un mandat d'arrêt décerné par M. Bébard, a été arrêté dans l'arrondissement de Valenciennes. Il est inculpé de vols.

Les délégations cantonales de Lens, Carvin et Cambrin. — Le Conseil départemental du Pas-de-Calais vient de constituer les délégations des cantons de Lens, de Carvin et de Cambrin, comme suit :

CANTON DE LENS-EST. — MM. Basly, député ; Everard, conseiller d'arrondissement ; Amat, Coquelin, Courtin, Mackereel, Ranson, Renard, Roussel et Van Petit, de Lens ; Aveland et Dubourg fils, d'Annay-sous-Lens ; Bellies, d'Harnes ; Ballet et Lourties, de Billy-Montigny ; Bertinquet, de Fouquières-les-Lens ; Cambier et Legrand, de Pont-à-